



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

**Guide de réinscription en
3ème année de Licence pour
l'année universitaire 2019-2020**

Centre Assas
92, rue d'Assas
75006 Paris

Avant de pouvoir vous inscrire à l'université, vous devez vous acquitter auprès du CROUS de Paris de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 91€.

Vous devez vous connecter au site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> , déclarer votre ville d'étude (Paris) et payer en ligne la contribution. Une attestation vous sera délivrée que vous devrez conserver et envoyer à votre scolarité.

Afin de finaliser la procédure d'inscription, il faut vous connecter 3 fois :

- Une **1ère fois** pour faire votre **inscription administrative** (*choix du diplôme et paiement des droits*)
 - Une **2ème fois** pour :
 - a) avoir confirmation de la **validation** de votre inscription **administrative** par les services de la Scolarité.
 - b) effectuer votre **inscription pédagogique** (*choix du régime d'études et des matières*)
- Une **3ème fois** pour choisir vos **groupes** et **horaires** de **travaux dirigés**.

Dans la présente notice, vous trouverez :

- la **procédure d'inscription** (**inscription administrative, inscription pédagogique, choix des TD**)
- la **composition du diplôme, les enseignements facultatifs**

Sont disponibles sur le site internet de l'Université les informations suivantes :

- le **calendrier universitaire**
- les **droits d'inscription**
- les **plannings des cours**

Horaires d'ouverture de la Scolarité sur le mois de juillet

Ouvert le matin de 9h00 à 12h30 et fermé au public tous les après-midis

NOUVEAUX HORAIRES à partir du 30 septembre 2019

Lundi de 12h30 à 16h30

Mardi au Vendredi de 10 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Calendrier

Les opérations de réinscription débuteront :

- pour les étudiants de L2 ADMIS à passer en année supérieure :

- Admis à la première session, sans passer de rattrapages :

- Inscriptions dès jeudi 4 juillet 2019 à partir de 15h
- Fin des inscriptions : le 6 octobre 2019 à minuit

- Admis à la deuxième session, après avoir passé les rattrapages :

Inscriptions dès le jeudi 26 septembre 2019 à partir de 17h

(c'est-à-dire après les résultats de la session de septembre)

- pour les étudiants de L2 AJOURNÉS, et devant donc redoubler (réinscription en L2) :

- Ajournés à la première session et ne s'étant pas inscrits à la session d'examens de septembre :

Inscriptions dès le mardi 27 août 2019 à partir de 10h

- Ajournés après avoir passé les rattrapages :

Inscriptions dès le jeudi 26 septembre 2019 à partir de 17h

(c'est-à-dire après les résultats de la session de septembre)

ATTENTION :

La fin des inscriptions administratives est fixée au **vendredi 4 octobre 2019** et la fin des inscriptions pédagogiques au **vendredi 11 octobre 2019**. Passé ce délai, aucune inscription ne sera acceptée.

L'inscription administrative

N'oubliez pas de payer auprès du CROUS de Paris la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 91€ sinon votre inscription ne pourra pas être validée par le service de scolarité.

NB : Les étudiants boursiers, demandeurs d'asile ou réfugiés sont exonérés de cette contribution mais doivent obligatoirement faire les démarches sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour obtenir une attestation d'exonération qu'il faudra joindre à l'attestation de bourse.

L'inscription administrative se fait uniquement par INTERNET en tapant l'adresse suivante :

www.u-paris2.fr

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur **CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Réinscription administrative des étudiants de Capacité, Licence et Master 1** et suivez les indications qui vous sont données.

Paiement des droits d'inscription

L'inscription est validée après le paiement des droits universitaires.

Plusieurs modes sont possibles :

- en ligne par carte bancaire au moment de l'inscription, ce mode est à privilégier, il est sûr et rapide
- par chèque adressé à l'agence comptable (délai de poste à prendre en compte et risque de perte dans l'acheminement postal)
- en numéraire auprès de l'agence comptable, aux horaires d'ouverture au public, à l'aide du bordereau de paiement à obtenir préalablement auprès de la scolarité

Documents à poster sans délai à l'issue du paiement :

- Vous avez payé par carte bancaire : imprimez **le ticket de paiement que vous recevrez sur votre boîte mail.**

Si vous ne pouvez pas l'obtenir, merci de nous le signaler dans votre envoi comprenant l'enveloppe affranchie à 2,10 €, cf. alinéa ci-après;

- Vous avez payé par chèque bancaire, postal ou mandat-facture : inscrivez la somme correspondant au montant indiqué par Internet et libellez le chèque ou le mandat-facture à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris 2 ;

- **L'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) payée au CROUS de Paris, sinon votre inscription sera refusée ou si vous êtes boursier, l'attestation d'acquiescement par exonération;**

- les éventuelles pièces justificatives demandées ;

- 1 enveloppe affranchie à 2,10 €, format 16x23, libellée à vos nom et adresse, afin de vous faire parvenir des certificats de scolarité ainsi qu'une vignette autocollante « 2019/2020 » pour actualiser votre carte d'étudiant. En effet, votre carte d'étudiant est valable pendant tout votre cursus à l'université Paris II Panthéon-Assas. Vous devrez en conséquence, coller la vignette «2019/2020» sur cette dernière.

Attention ! Vous devez indiquer sur tous les documents, y compris sur le titre de paiement :

- l'année et la diplôme préparés en 2019/2020,
- vos nom et prénom,
- votre matricule.

A l'issue du paiement, vous devez poster sans délai les documents ci-dessus à l'adresse suivante :

Université Paris II Panthéon-Assas
Scolarité Licence
92, rue d'Assas
75270 Paris cedex 06

Dès réception de votre courrier, le service Scolarité instruira votre demande d'inscription administrative et procédera à la saisie informatique de sa validation ou de son rejet.

La Scolarité Licence étant fermé du vendredi 26 juillet à 12h au mardi 27 août 2019 inclus en raison de la fermeture de l'Université pour les congés d'été, aucun chèque ou ticket de paiement, envoyé pendant cette période, ne pourra être traité.

Important ! : Vous n'êtes inscrit(e) que lorsque la Scolarité Licence a validé votre chèque ou ticket de paiement

Droits différenciés des étudiants étrangers hors de l'Union européenne

Voir le site de l'Université la note explicative :

<https://www.u-paris2.fr/fr/droits-applicables-aux-etudiants-etrangers-primos-entrants-compter-de-la-rentree-2019>

L'inscription pédagogique

(choix de votre régime d'études et de vos matières)

Quatre jours ouvrables (sauf samedis et dimanches) après l'envoi des documents à l'Université et afin de connaître la suite donnée à votre demande d'inscription administrative, **vous devrez vous reconnecter sur le site de l'Université : www.u-paris2.fr**

- **Début des inscriptions pédagogiques : le 10 septembre 2019**
- **Fin des inscriptions pédagogiques : le 13 octobre 2019**

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Réinscriptions administratives des étudiants de Capacité, Licence et Master 1

puis cliquez sur « **résultat de votre demande** », puis lisez les indications qui vous seront données.

- ▶ Soit votre demande d'inscription a été rejetée par le service Scolarités. Il vous est alors indiqué **les raisons du rejet** ainsi que la **marche à suivre pour régulariser** votre situation.
- ▶ Soit les pièces que vous avez fournies ont permis au service Scolarités de valider votre inscription. **Il vous sera alors proposé d'effectuer immédiatement votre inscription pédagogique** c'est-à-dire de faire le **choix de votre régime d'études et de vos matières**.

Si vous ne faites pas votre inscription pédagogique immédiatement, n'oubliez pas de vous reconnecter ultérieurement sur le site de l'Université : www.u-paris2.fr > CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Inscription pédagogique des étudiants de Capacité, Licence et Master 1, puis suivez les indications qui vous sont données.

Avant d'effectuer votre inscription pédagogique, vous devez consulter la structure du diplôme sur le lien du site Internet de l'Université www.u-paris2.fr. En effet, une fois que vous aurez validé votre inscription pédagogique sur internet, vous ne pourrez plus vous reconnecter pour changer de régime d'études et/ou de matières.

Choix des groupes de TD et des horaires

sauf anglais

Vous pourrez choisir vos TD pour toutes vos matières à l'exception de l'anglais où une affectation vous sera attribuée automatiquement par informatique ; à titre exceptionnel, le TD attribué pourra être modifié à votre demande par le bureau de scolarité concerné, sur justificatif.

Pour le choix de vos TD, vous devrez vous reconnecter sur le site de l'Université, du mercredi 11 septembre (10 heures) au vendredi 4 octobre 2019 inclus :

www.u-paris2.fr > CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Choix des groupes de travaux dirigés des étudiants de Capacité, Licence et Master 1

Attention ! Après votre 1^{ère} connexion pour le choix des TD, **vous ne disposerez que d'une semaine pour, éventuellement changer de TD .**

Ce délai d'une semaine est individualisé pour chaque étudiant, selon la date de sa 1^{ère} connexion.

Exemple : votre 1^{ère} connexion le 17/09 > aucune modification possible après le 25/09/2019

Pour un éventuel changement de TD, c'est l'administration qui décide de votre changement et non le chargé de TD.

Avant de vous connecter pour faire vos choix de TD, munissez-vous du planning général des cours que vous trouverez en cliquant sur CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Calendriers et emploi du temps > Planning des cours de Capacité, Licence, Master 1.

Une fois vos choix faits, imprimez votre emploi du temps personnalisé.

Après le vendredi 4 octobre 2019, l'affectation dans les TD se fera automatiquement par informatique et vous pourrez obtenir votre emploi du temps avec vos TD, 2 jours ouvrables après votre inscription pédagogique. Aucun changement de TD ne sera accepté, sauf pour les salariés (sur présentation du contrat de travail) et les doubles cursus au sein de Paris II. La demande doit être faite auprès du bureau de la scolarité 2^{ème} année de Licence par courrier ou en vous déplaçant jusqu'au service de la scolarité.

ATTENTION : les TD de Droit civil, Droit administratif, Droit pénal et Anglais des 1^{er} et 2nd semestres sont liés. Cela signifie que les jours, horaires et salles sont identiques entre les 1^{er} et 2nd semestres.

ATTENTION : le service des enseignements peut être contraint de changer les horaires ; il faudra donc vérifier avant le début des cours et des TD votre emploi du temps personnalisé.

IMPORTANT : les TD d'anglais et d'informatique commencent en même temps que les cours magistraux, soit dès lundi 30 septembre 2019. Votre présence est obligatoire dès la 1^{ère} séance.

Régime des études

Seuls deux régimes sont autorisés par le règlement des études et des examens:

- Régime général :

Participation assidue aux groupes de travaux dirigés avec contrôle continu des connaissances tout au long du semestre.

- Dispense d'assiduité :

Extrait du règlement des études et des examens :

« Les étudiants en raison de leur activité professionnelle, ou ayant des enfants à charge, les handicapés, les sportifs de haut niveau ou sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université, peuvent être dispensés de TD. Ils devront en faire la demande écrite au Président de l'Université, accompagnée des pièces justificatives. Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale sous contrôle de l'enseignant. »

Pour bénéficier du régime de dispense d'assiduité, vous devez faire tout **d'abord votre inscription pédagogique au régime général puis retirer un formulaire de demande de dispense d'assiduité** au bureau de scolarité de la 2^{ème} année de licence **ou le télécharger sur le site internet www.u-paris2.fr**, FORMATIONS > INSCRIPTIONS > Notices et droits d'inscription puis dans Autres documents (en bas), cliquez sur Dispense d'assiduité 2019-2020.

Les étudiants souhaitant changer de régime d'études doivent en faire la demande auprès des bureaux de scolarité les concernant **jusqu'au lundi 18 novembre 2019 inclus**.

Si vous avez réussi votre 1^{ère} année, vous avez la possibilité de changer de filière grâce à un aménagement d'études appelé « **passerelles** » ; pour connaître les modalités de cette réorientation, **vous devez vous adresser au bureau de la scolarité de 2^{ème} année, 1^{er} étage, 92 rue d'Assas, 75006 Paris (Bureau 112 ou 113)**.

Modification des choix pédagogiques

Matières de l'UEC 1 et de l'UEC 2 :

Un changement dans le choix des matières peut être accepté **jusqu'au lundi 7 octobre inclus pour l'UEC 1 et jusqu'au lundi 3 février 2020 pour l'UEC 2, délais de rigueur**.

Régimes des examens

Vous pouvez prendre connaissance des règlements des études et des examens en consultant le site de l'Université www.u-paris2.fr > FORMATIONS > EXAMENS. Vous pouvez également vous le procurer auprès des bureaux de scolarité concernés.

Ces derniers sont à votre disposition pour vous donner des explications sur le calcul des points.

Les heures d'ouverture sont les suivantes : les lundi et jeudi de 10 à 16 heures sans interruption, les mardi, mercredi et vendredi : de 9 à 12 heures.

Nous vous informons **qu'en cas de double cursus** au sein de l'Université Paris II Panthéon-Assas, le service des examens prend en compte, dans la mesure du possible, les inscriptions multiples pour l'élaboration des calendriers d'examens écrits des sessions de janvier et mai/juin. Tel ne peut être le cas, en revanche, pour la session de septembre, eu égard au trop grand nombre de matières et à la durée limitée du calendrier des examens. Aussi, en cas d'échec à la session de juin à chacun des deux diplômes en vue desquels vous avez pris une inscription, il vous appartiendra, pour la session de septembre, d'en privilégier un.

STRUCTURE DU DIPLÔME
3EME ANNEE DE LICENCE DROIT (CODE 3111 L)

1er semestre

5 matières obligatoires (CM : 36h, si TD : 15h ; suppression des combinaisons de TD et choix par l'étudiant de 5 matières à TD sur les deux semestres entre les matières repérées par * dont 3 au moins dans la liste des matières correspondant à l'option choisie) :

- Droit civil 1 (droit des contrats spéciaux)*
- Droit des affaires 1 (droit des sociétés: introduction générale; typologie des sociétés, sociétés de personnes; SARL)*
- Droit de l'Union européenne 1*
- Procédure civile*
- Droit international public 1*(*Le cours de Droit international public 2 est dispensé en Master 1*)
- Anglais

2 matières obligatoires relevant de l'une des 3 options suivantes (CM : 36h, si TD : 15h) :

Option 1 Droit privé :

- Droit du travail 1 (relations individuelles de travail)*
- Histoire du droit de la famille* ou 3051 - Histoire du droit des affaires

Option 2 Droit public :

- Contentieux administratif*
- Histoire du droit administratif* ou 2270 - Philosophie du droit (*ce cours n'est pas ouvert au centre de Melun*)

Option 3 Droits français et allemand (*ouvert uniquement aux étudiants français retenus dans le programme BerMuPa*) :

- Introduction générale au système juridique allemand et au droit allemand des obligations et des biens
 - Droit du travail 1 (relations individuelles de travail)* ou Contentieux administratif*
- 1 matière obligatoire :
Current Legal Issues (en anglais) (12h)
1 matière obligatoire :
Anglais : 1 TD de 1h30 par semaine (TD : 18h)

2ème semestre

3 matières à choisir parmi les 4 suivantes (CM : 36h, si TD : 15h) :

- Droit fiscal*
- Droit des libertés fondamentales*
- Droit administratif des biens*
- Procédure pénale*

1 matière obligatoire :

Anglais

3 matières obligatoires relevant de l'une des 3 options suivantes (CM : 36h, si TD : 15h),
l'étudiant choisit au second semestre la même option qu'au premier semestre :

Option 1 Droit privé :

- Droit civil 2 (droit de la famille)*
- Droit des affaires 2 (sociétés par actions; valeurs mobilières; groupes de sociétés)*
- Droit du travail 2 (relations collectives de travail)*

Option 2 Droit public :

- Droit des relations de travail dans le secteur public
- Droit social (droit du travail et droit de la protection sociale)
- Droit de l'Union européenne 2*

Option 3 Droits français et allemand* :**

- Droit des affaires 2 (sociétés par actions; valeurs mobilières; groupes de sociétés)*
 - Droit de l'Union européenne 2*
 - Droit comparé français et allemand des obligations*
- (***Option non proposée au centre de Melun)

1 matière obligatoire :

Current Legal Issues (en anglais) (12h)

Enseignement facultatifs :

- Sport
- Langue (TD : 30h): 2ème langue étrangère (TD annuel) autre que l'anglais suivie pendant une année (allemand, espagnol, italien, russe, chinois, arabe, portugais, Français langue étrangère - FLE), permettant d'obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires (rattachés à l'UEC2)

- **Atelier de professionnalisation : TD d'1h30 par semaine durant tout le second semestre**, encadré par des professionnels et permettant d'obtenir jusqu'à 3 points rattachés à l'UEC2

Liste des matières parmi lesquelles l'étudiant doit choisir au moins 3 de ses 5 TD semestriels, sur l'ensemble de l'année, en fonction de l'option. Il prend les 2 autres TD semestriels librement.

Option Droit privé

1er semestre :

- Droit civil 1
- Droit des affaires 1
- Procédure civile
- Droit du travail 1
- Droit de l'Union européenne 1
- Histoire du droit de la famille

2ème semestre :

- Droit fiscal
- Droit des libertés fondamentales
- Droit civil 2
- Droit des affaires 2
- Droit du travail 2
- Procédure pénale

Option Droit public

1er semestre :

- Droit de l'Union européenne 1
- Droit international public 1
- Contentieux administratif
- Histoire du droit administratif

2ème semestre :

- Droit fiscal
- Droit de l'Union européenne 2
- Droit des libertés fondamentales
- Droit administratif des biens

Option Droits français et allemand

1er semestre :

- Droit civil 1
- Droit des affaires 1
- Procédure civile
- Droit du travail 1
- Droit de l'Union européenne 1

2ème semestre :

- Droit comparé français et allemand des obligations (obligatoire)
- Droit fiscal
- Droit des libertés fondamentales
- Droit des affaires 2
- Procédure pénale

Total annuel :

- *Nombre d'heures pour l'étudiant : Cours magistraux = 492h ; TD = 75h ;*

Langue = 36h ; Total = 604h30 (+45h facultatives);

- *ECTS : 60.*

TOTAL L1 + L2 + L3 :

- *Nombre d'heures pour l'étudiant : 1 605h ;*

- *ECTS : 180.*

En clair, vous avez à choisir 3 UEF au premier semestre et 2 UEF au deuxième semestre ou inversement et les matières où il y a des * sont des matières à TD. Donc si vous choisissez une matière avec TD, c'est un UEF et si vous ne choisissez pas de TD, c'est un UEC.

Les enseignements facultatifs

Vous pouvez choisir des enseignements facultatifs, qui, sous réserve d'assiduité aux cours, vous permettent d'obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires, ajoutés à votre UEC1 (sport) ou votre UEC2 (langues et ateliers de professionnalisation).

1) SPORTS :

Deux types d'activités sportives sont à distinguer :

-l'activité sportive « qualifiante » :

Il s'agit d'une option facultative qui vous permettra d'obtenir des points supplémentaires (maximum 3 points) au titre de l'UEC 1 (1er semestre).

Cette option donnant droit à des points, aucun droit supplémentaire ne sera exigé pour cette pratique sportive.

L'assiduité est obligatoire pour obtenir des points et la participation aux compétitions est recommandée.

Lors de l'inscription administrative en ligne, si vous souhaitez pratiquer un sport qualifiant (avec points sur l'UEC1) il faudra obligatoirement décocher la case "sport" pour être exonéré des 35 €.

- l'activité sportive « personnelle » :

L'activité sportive personnelle **ne permet pas d'obtenir des points sport.**

Elle est soumise au versement d'**un droit de 35 €** sauf pour les étudiants boursiers. Vous paierez ce droit de 35€ au moment de votre inscription administrative (case sports pré-cochée).

L'assiduité est fortement conseillée.

Inscriptions sur ce lien **du 9 septembre au 25 octobre 2019** tous les jours :

soit par l'application : Sportunivparis2 à télécharger sur Apple Store et Google Play

soit en utilisant le lien <https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionSport/accueil>

Vous devez être en **possession d'un certificat médical bien lisible** d'aptitude à la pratique du sport:

IMPORTANT :

☛ **Pour les nouveaux inscrits : joindre un certificat médical établi après le 1^{er} juillet 2019 (dont la validité est étendue à 3 ans),** pour chaque activité sportive choisie attestant la non-contreindication

à la pratique du sport ainsi que l'aptitude à la compétition dans le sport choisi (traduit en Français pour les étudiants étrangers) ;

☛ **Pour les étudiants déjà inscrits en 2018-2019 au Service des Sport de l'Université Paris 2 Assas-Panthéon : remplir et garder le «Questionnaire de Santé» et joindre impérativement l'attestation santé lors de votre retour de mail.**

* **Attention** Pour les sports suivants : Karaté-Boxe Anglaise-Boxe Française-Boxe Thaïlandaise-Kick boxing-Combat libre-Parachutisme-Rugby-Tir sportif, un certificat médical de moins de 3 mois

faisant apparaître explicitement le nom du sport choisi est obligatoire (vous n'êtes pas concernés par le «Questionnaire de santé»).

Début des cours de sport : Lundi 30 Septembre 2019

A partir du lundi 28 octobre 2019, l'inscription se fera directement au Service des Sports

Site web du service des sports : <https://www.u-paris2.fr/fr/universite/annuaire/service-des-sports>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 16h30 - Fermé le Mercredi après-midi

2) LANGUES FACULTATIVES:

Vous pouvez choisir, **dans la limite des places disponibles** (le nombre des TD est limité) et sous réserve de compatibilité avec votre emploi du temps, un **seul** enseignement facultatif de langue : allemand, arabe, chinois, espagnol, français langue étrangère, italien, portugais ou russe.

TD annuels

Le TD choisi doit être suivi obligatoirement **pendant 2 semestres = 30 heures**, l'inscription est annuelle.

TRAVAUX DIRIGES : LANGUES FACULTATIVES (20 semaines)	
<i>1^{er} semestre</i> <i>10 semaines</i>	du lundi 14 octobre au samedi 21 décembre 2019
<i>2^{ème} semestre</i> <i>10 semaines</i>	du lundi 17 février au samedi 9 mai 2020

Points supplémentaires

Vous pouvez obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires sous conditions de participation, travail et assiduité, au titre de l'UEC du 2nd semestre.

Une feuille d'émargement datée par l'enseignant, et portant le matricule de chaque étudiant et son nom devra être signée par tous et à chaque séance.

Toute absence devra être justifiée auprès de l'enseignant.

☒ Pas de niveau débutant pour toutes les langues proposées.

Les enseignants testeront les étudiants lors du 1^{er} TD et se réservent le droit de refuser une inscription si le niveau requis en langue n'est pas suffisant.

☒ Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne du mercredi 18 septembre au mercredi 25 septembre 2019

Pour les étudiants de l'IFP, un seul choix de langues facultatives est possible : l'espagnol

**3EME ANNEE DU D.U. COLLEGE DE DROIT
PARCOURS RENFORCE**

➤ **Filière international**

- Grands systèmes de droit (30h par semestre)

➤ **Filière Economie/Gestion**

- Analyse économique du droit (30h par semestre)

➤ **Filière Fondements du droit**

- Histoire de la pensée juridique (30h par semestre)

1er semestre :

- Filière Ingénierie en analyse économique :
 - Microéconomie approfondie (2 groupe x 30h = 60h)*
 - Optimisation – programmation linéaire et non linéaire (2 groupe x 30h = 60h)*
- Filière Economie et droit :
 - Droit des affaires 2 (30h)
 - Analyse économique du droit (30h)

2ème semestre :

- Filière Ingénierie en analyse économique :
 - Finance de marché (2 groupe x 30h = 60h)*
 - Séminaire méthodologique (2 groupe x 30h = 60h)*
- Filière Economie et droit :
 - Droit international et droit de l'Union européenne (30h)
 - Séminaire méthodologique (30h)

* Les 120 heures d'enseignement dont la création résulte du dédoublement seront **financées intégralement par l'Idefi Figure.**

1er semestre (180h CM + 111h TD) 30 ECTS

UEF 5 – 18 ECTS

- Économie des médias et du numérique (36h CM et 15h TD) – 6 ECTS
- Histoire des médias (36h CM et 15h TD) – 6 ECTS
- Sociologie des médias (36h CM et 15h TD) – 6 ECTS

UEC 5 – 9 ECTS

- Anthropologie de la communication (18h CM) – 2 ECTS
- Rhétorique et argumentation (18h CM) – 2 ECTS
- Problèmes sociaux contemporains (culture générale) (36h CM) - 5 ECTS

UEM 5 – 3 ECTS

- Anglais (18h TD) – 1 ECTS
 - Atelier d'écriture journalistique (15h TD) – 1 ECTS
 - 2e langue optionnelle (18h TD)
 - Méthodologie du stage (rapport lié au stage) (6h TD) – 1 ECTS
 - Compétences informationnelles (BU) (9h TD)
- 2ème semestre (180h CM + 93h TD) 30 ECTS

UEF 6 – 18 ECTS

- Droit et déontologie des médias (36h CM et 15h TD) – 6 ECTS
- Sémiologie des images et des textes médiatiques (36h CM et 15h TD) – 6 ECTS
- Internationalisation de l'information (36h CM et 15h TD) – 6 ECTS

UEC 6 – 6 ECTS

- Culture médiatiques, consommation et loisirs (36h CM) – 3 ECTS
- Actualité de la recherche en information-communication (18h CM) – 1.5 ECTS
- La publicité (18h CM) – 1.5 ECTS

UEM 6 – 6 ECTS

- Anglais (18h TD) – 1 ECTS
- Méthodologies des Sciences Humaines et Sociales (15h TD) – 1 ECTS
- 2ème langue optionnelle (15h TD)
- Stage (1mois minimum) + rapport de stage – 4 ECTS

NB : La scolarité au 1er semestre et au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris II.

Total 3ème année :

- **Volume horaire par étudiant et global : 564h (+33h facultatives) ;**
- **ECTS : 60.**
- **Volume total Licence (L1, L2, L3) : 1518h (+ enseignements facultatifs).**

3^{EME} ANNEE DE SCIENCE POLITIQUE

1^{er} semestre

UEF 5 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières obligatoires avec TD :

- Théorie politique (CM : 36h et TD : 15h)
- Analyse des comportements politiques (CM : 36h et TD : 15h)
- Relations internationales 1 (CM : 36h et TD : 15h)

UEC 5 (Coef.1) (10 ECTS)

4 matières obligatoires sans TD

- Vie politique française (CM : 36h)
- Institutions politiques françaises (CM : 36h)
- Droit de l'Union européenne 1 (droit institutionnel) (CM : 36h)
- Droit international 1 (CM : 36h)

1 matière obligatoire :

- Anglais (TD : 18h)

Total 1^{er} semestre : (252h CM + 63h TD)

2^{eme} semestre

UEF 6 (Coef.2) (20 ECTS)

2 matières obligatoires avec TD :

- Méthodes de la science politique (CM : 36h et TD : 15h)
- Relation internationales 2 (CM : 36h et TD : 15h)

UEC 6 (Coef.1) (10 ECTS)

4 matières obligatoires sans TD :

- Institutions administratives locales (CM : 36h)
- Droit des libertés fondamentales (CM : 36h)
- Histoire des idées politiques jusqu'au XVIII^{ème} siècle (CM : 36h)
- Histoire des idées politiques depuis le XVIII^{ème} siècle (CM : 36h)

1 matière obligatoire :

- Anglais (TD : 19h30)

1 enseignement (annuel) facultatif :

- LV2 (TD : 30h)

Total annuel :

- **Volume horaire par étudiant et global : 580h30** (468h CM + 112h30 TD)

- **60 ECTS.**

Volume horaire total (L1, L2 et L3) : 579h+526h30 +580h30 = 1686h ; 180 ECTS

1^{er} semestre :

UEF 3 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières avec TD :

- Sociologie politique 1 (CM : 36h et TD : 15h)
- Droit administratif (CM : 36h et TD : 15h)
- Classiques de la science politique (CM : 36h et TD : 7h30)

UEC 4 (Coef.1) (10 ECTS)

2 matières :

- Grands enjeux politiques contemporains (CM : 36h)
- Médias et politique (CM : 36h)

1 matière :

- Anglais (TD : 18h)

Total : 1er semestre : 217h30 (180h + 37h30 TD)

2ème semestre

UEF 4 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières avec TD :

- Sociologie politique 2 (CM : 36h et TD : 15h)
- Droit administratif (CM : 36h et TD : 15h)
- Grands enjeux internationaux (CM : 36h et TD : 7h30)

UEC 4

4 matières sans TD :

- Problèmes économiques et sociaux contemporains (CM : 36h)
- Finances publiques (CM : 36h)
- Institutions et politiques de l'Union européenne (CM : 36h)
- Introduction au droit de la communication (CM : 36h)

1 matière :

- Anglais (TD : 19h30)

2 enseignements facultatifs :

- LV2 (enseignement annuel) (TD : 30h)
- Atelier de professionnalisation (TD : 15h)

Total 2ème semestre : 309h (252h CM + 57h TD)

Total annuel L2 :

- Volume horaire par étudiant : 526h30
- Volume horaire global L2 : 526h30 (+45h facultatives) ;
- 60 ECTS.

Pour tous les autres diplômes de L1, merci de consulter l'intranet de l'Université en vous connectant avec vos identifiants